

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
8 mars 2018**

Présidence : M. Sébastien Deriaz

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 602/18 relatif au réaménagement du port et des quais, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de la plate-bande du port longeant le radier.
- Article 2 : d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 80'000.- ; le compte no 9141.33 est ouvert au bilan à cet effet.
- Article 3 : de financer ce montant pas la trésorerie courante.
- Article 4 : d'utiliser la réserve au bilan n° 9280.05 « Réserve entretien port Pécos » pour amortissement de la moitié de l'investissement soit CHF 40'000.-.
- Article 5 : d'amortir le solde de cet investissement, après le prélèvement à la réserve, par le compte n° 470.331 sur une durée de 10 ans ; la première fois au budget 2019.

Ainsi délibéré en séance du 8 mars 2018.

Le Président :



Sébastien Deriaz



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich